



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**  
**Approuvé à la séance ordinaire du conseil du 9 juillet 2019**  
**par sa résolution n° 189-07-2019**

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**



Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le **2 juillet 2019** à l'hôtel de ville, à **19 h 00**, et à laquelle sont présents la mairesse, Madame Andrée Brosseau, et les conseillers suivants : Madame Nathalie Clermont, ainsi que messieurs Alain Laprade, François Vallières, David-Lee Amos, Christian Thauvette et Michael Sarrazin, le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau.

Sont également présents Monsieur Michel Vaillancourt, directeur général et Madame Chantal Paquette, assistante-greffière qui prend note des délibérations.

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Validation et ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Avis de motion. Règlement RMH 450-2019 relatif à la nuisance;
4. Dépôt du projet de règlement RMH 450-2019 relatif à la nuisance;
5. Avis de motion. Règlement RMH 110-2019 relatif au système d'alarme;
6. Dépôt du projet de règlement RMH 110-2019 relatif au système d'alarme;
7. Avis de motion. Règlement modifiant le règlement no 251 concernant le fauchage des terrains;
8. Dépôt du projet de règlement no 342 concernant le fauchage des terrains;
9. Avis de motion. Règlement relatif à l'occupation, l'entretien et la salubrité des bâtiments;
10. Dépôt du projet de règlement no 343 relatif à l'occupation, l'entretien et la salubrité des bâtiments;
11. Parole au public;
12. Levée de la séance.

**1. VALIDATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**184-07-2019**  
**Acceptation. Ouverture de la séance extraordinaire du 2 juillet 2019**

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément au règlement n° 335 « Règlement de régie interne du Conseil » à l'article 4, paragraphe 4.1 et 4.2 ;

**Il est proposé par la conseillère Madame Nathalie Clermont,**  
**Et résolu**

D'accepter et d'ouvrir la séance extraordinaire à 19 h 09.

ADOPTÉE à l'unanimité

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**185-07-2019**  
**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 juillet 2019**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur François Vallières,**  
**Et résolu**

**QUE,**

le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que déposé.



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**  
**Approuvé à la séance ordinaire du conseil du 9 juillet 2019**  
**par sa résolution n° 189-07-2019**

Séance extraordinaire du 2 juillet 2019 ▲

ADOPTÉE à l'unanimité

3.

**Dépôt d'un avis motion. Adoption d'un règlement remplaçant le règlement RMH 450 relatif à la nuisance**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller David-Lee Amos, à l'effet qu'un règlement avec dispense de lecture sera adopté à une séance ultérieure afin de remplacer le règlement municipal harmonisé RMH 450 relatif à la nuisance.

4.

**Dépôt du projet de règlement n° RMH 450-2019 relatif à la nuisance**

Le projet de règlement n° RMH 450-2019 relatif à la nuisance est déposé aux membres du conseil, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* afin de mettre à jour les dispositions désuètes du règlement RMH 450 relatif à la nuisance.

5.

**Dépôt d'un avis motion. Adoption d'un règlement remplaçant le règlement RMH 110 relatif aux systèmes d'alarme**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Michael Sarrazin, à l'effet qu'un règlement avec dispense de lecture sera adopté à une séance ultérieure afin de remplacer le règlement municipal harmonisé RMH 110 relatif aux systèmes d'alarme.

6.

**Dépôt du projet de règlement n° RMH 110-2019 relatif aux systèmes d'alarme**

Le projet de règlement n° RMH 110-2019 relatif aux systèmes d'alarme est déposé aux membres du conseil, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* afin de mettre à jour les dispositions désuètes du règlement RMH 110 relatif aux systèmes d'alarme.

7.

**Dépôt d'un avis motion. Adoption d'un règlement remplaçant le règlement n° 251 relatif au fauchage des terrains**

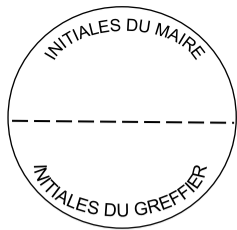
**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère Nathalie Clermont, à l'effet qu'un règlement avec dispense de lecture sera adopté à une séance ultérieure afin de remplacer le règlement n° 251 relatif au fauchage des terrains sur son territoire.

8.

**Dépôt du projet de règlement n° 342 relatif au fauchage des terrains**

Le projet de règlement n° 342 relatif au fauchage des terrains est déposé aux membres du conseil, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* afin de mettre à jour les dispositions désuètes du règlement n° 251 relatif au fauchage des terrains.

9.



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

**Approuvé à la séance ordinaire du conseil du 9 juillet 2019  
par sa résolution n° 189-07-2019**

**Séance extraordinaire du 2 juillet 2019**

**Dépôt d'un avis motion. Adoption d'un règlement relatif à l'occupation, l'entretien et la salubrité des bâtiments**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller David Lee-Amos, à l'effet qu'un règlement avec dispense de lecture sera adopté à une séance ultérieure afin d'établir des normes et prescrire des mesures relatives à l'occupation, l'entretien et la salubrité des bâtiments sur le territoire de la Ville de Coteau-du-Lac

10.

**Dépôt du projet de règlement n° 343 relatif à l'occupation, l'entretien la salubrité des bâtiments**

Le projet de règlement n° 343 relatif à l'occupation, l'entretien la salubrité des bâtiments est déposé aux membres du conseil, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* afin de se prévaloir des exigences de l'article 55 de la *Loi sur les compétences municipales* et de l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui permet au conseil municipal d'établir des normes et prescrire des mesures relatives à l'occupation, l'entretien et la salubrité des bâtiments sur son territoire. Ce règlement assurera la sécurité de ses citoyens, favorisera la diminution et même l'élimination des risques d'incendie et d'accidents causés par le manque d'entretien et l'insalubrité.

11. **PAROLE AU PUBLIC**

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**186-07-2019  
Levée de la séance extraordinaire du 2 juillet 2019**

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laprade,  
Et résolu**

**QUE,**

la séance extraordinaire du 2 juillet 2019 soit et est levée à 19 h 18.

ADOPTÉE à l'unanimité

**VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

*(s) Andrée Brosseau*

Andrée Brosseau  
Mairesse

*(s) Chantal Paquette*

Chantal Paquette, OMA  
Assistante-greffière